



BURSINEL, LE 10 JUIN 2026

**CONSEIL GÉNÉRAL
DE
BURSINEL**

EXTRAIT

Du Conseil Général de Bursinel ayant délibéré le mardi 9 juin 2026
Préavis municipal n° 4 « Arrêté d'imposition pour les années 2027 et 2028 »
Sous la présidence de M. Claude Verdon

LE CONSEIL GENERAL DE BURSINEL,

- Vu le préavis municipal n°04-2026 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2027 et 2028,
- Ouï le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- Après délibération,

ACCEPTE

A l'unanimité

- Une baisse du taux d'imposition de 62% à 60% pour les années 2027 et 2028 concernant l'impôt sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital.
- Le maintien des autres points conformément à l'arrêté d'imposition 2026 pour les années 2027 et 2028.

Le Président
Claude Verdon



La Secrétaire
Julie Gaillard